

2 octobre 1998 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la préparation de la Loi d'orientation agricole, la mutation de l'agriculture, la formation des agriculteurs, le maintien et la création d'exploitations familiales, la qualité des produits et leur exportation et sur le renforcement de la politique agricole commune, Aurillac, le 2 octobre 1998.

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations professionnelles agricoles,

D'abord merci de votre accueil. Vous l'avez souligné, nous entrons dans une période où il va falloir avoir une vision claire de ce que nous souhaitons pour l'agriculture, pour l'environnement de notre pays, puisque dans les semaines, les mois qui viennent nous aurons à nous déterminer sur une nouvelle loi d'orientation agricole. C'est-à-dire une évolution du Pacte entre la France et ses paysans. Nous aurons également à assumer un combat probablement un peu rude au sein des instances communautaires, avec la définition des grandes lignes de la Politique Agricole Commune pour les cinq ans qui viennent (ce que l'on appelle le paquet Santer) et vous avez parfaitement défini, Monsieur le Président, tout à l'heure, les réflexions que vous inspirent ces échéances et j'y adhère.

Alors, je me suis dit que le moment était venu pour moi, non pas naturellement d'entrer dans le détail, nous l'avons fait un peu tout à l'heure, devant le Comité Départemental, mais de dire comment je voyais l'agriculture de demain dans notre pays. Et j'ai pensé que le Cantal était un département tout naturel pour venir m'y exprimer à ce sujet. Le Cantal est effectivement un département où il y a une agriculture jeune, dynamique déterminée, de qualité et qui a su se mobiliser, réfléchir, déterminer les grands axes d'une politique (pour citer le Président des Jeunes qui s'exprimait tout à l'heure) agricole cantalienne. Ce département est, dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, exemplaire. Et c'est la raison pour laquelle j'y étais heureux de m'y exprimer et c'est pourquoi je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui, au coeur de cette France rurale et dans une région que, par ailleurs, j'aime et que je connais bien.

Les discussions au sein de la Commission départementale d'orientation agricole, que nous avons eues ce matin, témoignent une fois de plus de cette compétence et du sens des responsabilités de la profession et de ses représentants.

Le monde agricole aborde un nouveau tournant de son histoire, il en a connu un certain nombre, un tournant d'ailleurs, d'une ampleur comparable à celui qu'il a connu au début des années soixante. Il lui faut répondre aux exigences nouvelles de la société, en même temps qu'il affronte une concurrence internationale accrue. Il lui faut, s'il veut poursuivre et conforter la

une concurrence internationale accrue. Il lui faut, s'il veut poursuivre et conforter le développement remarquable qui a été le sien depuis quarante ans, il lui faut s'adapter et se moderniser.

Nous devons avoir une vision et définir un nouveau projet pour l'agriculture française. C'est dans ce but que j'avais souhaité effectivement, nous le disions tout à l'heure, dès 1996, que soit élaborée une nouvelle loi d'orientation pour accompagner le développement du secteur agricole et sceller ce pacte auquel je faisais tout à l'heure allusion, un peu dans le même esprit qui avait inspiré le législatif et l'exécutif en 1960, 1962 au moment des grandes lois d'orientation.

Au cours des dernières décennies, nos agriculteurs ont réussi une mutation extraordinaire, chacun le sait. Mais les Français n'ont pas toujours suffisamment conscience de ce qu'ils doivent à leur agriculture. Il y a quarante ans - c'était hier -, il y a quarante ans notre pays ne produisait pas suffisamment de produits agricoles pour nourrir sa population et nous étions importateurs de denrées alimentaires. Aujourd'hui la France est l'un des tout premiers pays exportateurs de produits agro-alimentaires dans le monde. Cette performance extraordinaire, remarquable, cette véritable révolution verte qui a marqué ce demi-siècle, nous la devons au travail et à la compétence de nos paysans. Ils ont été à la pointe du progrès. Ils n'ont cessé de développer leur organisation et d'élever leur niveau de qualification. Dans le même temps, ils ont considérablement amélioré la qualité de nos produits, qui sont aujourd'hui appréciés et demandés dans le monde entier, je peux en apporter témoignage pour le voir régulièrement dans les pays étrangers que je visite.

Cette mutation de l'agriculture s'est effectuée dans un contexte de bouleversement des modes de vie et bouleversements de l'économie internationale.

La part des dépenses que les ménages français consacrent à leur alimentation a diminué de plus de moitié depuis les années cinquante. Leur consommation a changé de nature : ils achètent désormais essentiellement des produits transformés, fabriqués par l'industrie agro-alimentaire et distribués par les grandes surfaces, qui exercent aujourd'hui dans la chaîne alimentaire un pouvoir considérable. Parallèlement est apparue une demande de produits de haute qualité, rattachés à un terroir et fabriqués selon des procédés traditionnels, ce qui ouvre de nouvelles chances à nombre de zones rurales dans notre pays.

La création du grand espace économique européen, et le développement des échanges internationaux ont constitué une formidable opportunité de croissance pour notre secteur agricole et agro-alimentaire. Au cours des vingt cinq dernières années, la valeur de nos exportations a été multipliée par dix, les trois-quarts de nos échanges s'effectuant à l'intérieur de cette Europe agricole qui, à l'époque, fut imposée par le Général de Gaulle à nos partenaires. C'est dire le rôle déterminant qu'a eu et que doit conserver la Politique Agricole Commune pour l'équilibre et la vitalité de notre agriculture.

Mais le développement des échanges commerciaux et la concentration de la distribution ont fait peser une pression très lourde sur les agriculteurs : les prix des produits agricoles et alimentaires ont été tirés vers le bas. Le partage de la valeur ajoutée a défavorisé les paysans. Dans la course à la productivité, un grand nombre d'exploitations agricoles ont disparu : il y a aujourd'hui trois fois moins d'exploitations agricoles qu'il y a quarante ans. Cette tendance fait peser une inacceptable menace de désertification dans certaines régions rurales.

Aujourd'hui l'agriculture française doit donc à la fois réaffirmer sa vocation exportatrice, en refusant le déclin auquel la conduirait le repli sur elle-même, et doit valoriser l'ensemble du territoire qui constitue l'un des atouts essentiels de notre nation.

Pour cela, nous devons préserver et conforter le modèle agricole français : une agriculture performante et diversifiée, pleinement intégrée dans l'espace et dans l'économie rurale, des exploitations modernes et à taille humaine. La défense de ce modèle, qui fait la richesse de nos terroirs, exige une volonté politique forte qui s'affranchisse des seuls impératifs financiers tout en tenant compte, bien entendu, des réalités économiques.

Pour réussir sa mutation, l'agriculture française doit impérativement conforter la place éminente qu'elle a conquise sur les marchés extérieurs.

La France est aujourd'hui le deuxième exportateur mondial de produits agricoles, derrière les

Etats-Unis, et le premier exportateur de produits agricoles transformés. Les industries agro-alimentaires sont devenues, avec 400000 emplois, le premier secteur industriel français, devant l'automobile.

C'est sur le marché mondial que se développe la demande alimentaire. La population de la planète ne cesse de croître et - si l'on en croit les experts - d'ici l'an 2050, la Terre pourrait comporter près de 9 milliards d'habitants. Désertifier le marché mondial, ou handicaper l'accession à ce marché, ce serait, pour l'agriculture française, se priver de débouchés et accepter la régression économique.

Plus encore, il y a sur notre planète 800 millions d'êtres humains qui souffrent de malnutrition. Ce n'est pas tolérable et nous devons tout mettre en oeuvre pour combattre ce fléau. C'est notre devoir moral.

Nous devons aborder les négociations dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce avec donc - je dirais - un esprit offensif et volontariste. Il s'agit d'oeuvrer en faveur d'une règle de jeu claire, saine, équilibrée, prenant en compte les nécessités économiques, mais aussi les nécessités sociales et humaines. Le libre-échange - quelqu'un le disait tout à l'heure à la réunion -, qui est, par ailleurs dans la nature des choses, essentiel, n'est pas une fin en soi. Il ne vaut que s'il est mis au service des hommes et de la prospérité commune.

Ce combat, la France ne doit pas le mener seule, mais avec ses partenaires européens. Les Quinze doivent parler d'une seule voix. Grande ambition mais c'est possible.

L'Europe doit, en effet, renforcer sa cohésion pour mieux affirmer encore la vocation mondiale de son agriculture. Il doit être clair, pour tous les Etats membres comme pour les autres pays du monde, que l'agriculture et les industries agro-alimentaires européennes ont une grande ambition planétaire. Personne dans le monde d'aujourd'hui ne doit avoir le monopole du pouvoir vert. C'est ce principe et cette volonté qui déterminent notre ligne de conduite dans toutes les grandes négociations et discussions internationales, qu'il s'agisse de l'Organisation Mondiale du Commerce ou des prochaines échéances européennes que nous évoquions tout à l'heure et dont parlait le Président de l'agriculture.

L'élargissement de l'Union ne doit pas servir de prétexte à un affaiblissement de la Politique Agricole Commune. De ce point de vue, les propositions formulées dans le cadre de l'Agenda 2000 ne peuvent pas être acceptées en l'état. Leur mise en oeuvre se traduirait notamment par des baisses de revenus inacceptables, je pense tout spécialement aux producteurs de viande bovine et aux producteurs de lait.

La Politique Agricole Commune, dont la France a largement profité grâce à son dynamisme, doit être maintenue dans tous ses principes fondateurs, et d'abord les organisations communes de marchés.

Vous le savez mieux que moi : ici, dans le Cantal, comme dans tout le Massif Central, la survie de la principale activité agricole, l'élevage extensif, dépend en réalité du maintien de l'organisation commune du marché de la viande bovine. Que cette organisation soit démantelée, et c'est tout le tissu économique et social rural qui est menacé.

J'ai veillé personnellement au maintien du budget de la politique agricole commune. Et, je serai - je peux vous le dire -, extrêmement vigilant face à toute tentative de renationalisation de la Politique Agricole Commune qui ne pourrait se faire qu'au détriment de nos agriculteurs.

La vocation exportatrice de notre agriculture est la seule garantie véritable d'une valorisation durable de notre espace rural. Il serait absurde d'opposer entre elles les deux fonctions de l'agriculture : sa fonction de production et sa fonction de conservation du territoire. Un agriculteur est d'abord et avant tout un producteur. Et c'est parce qu'il produit, parce qu'il vend, parce qu'il exporte, qu'il contribue au développement de notre patrimoine rural et qu'il fait vivre les campagnes. C'est par le maintien d'une agriculture performante et compétitive que les agriculteurs peuvent également contribuer à la protection et au développement des ressources naturelles. Il ne s'agit pas de transformer les paysans en jardiniers de la nature appointés par l'Etat ou en cantonniers du 21^e siècle. Leur raison d'être, la noblesse de leur métier, leur dignité, c'est de travailler pour nourrir leurs semblables.

Les agriculteurs doivent être reconnus pour ce qu'ils sont : des agents économiques à part entière. Il faut leur donner les moyens de remplir pleinement leur rôle de chefs d'entreprise. C'est à cette condition que notre agriculture pourra relever les nouveaux défis, qu'elle pourra s'affirmer comme une agriculture performante capable de répondre aux attentes des consommateurs, une agriculture à taille humaine, respectueuse de l'environnement.

Pour s'épanouir, une agriculture performante a d'abord besoin d'un cadre législatif et réglementaire qui libère les énergies, favorise les initiatives, encourage l'investissement.

Trop souvent, les initiatives des exploitants sont bridées, étouffées par la complexité des procédures et l'omniprésence des administrations.

Les règles juridiques, fiscales, sociales doivent être c'est vrai adaptées à une activité qui requiert avant tout audace et esprit d'entreprise. Les investissements, gage de compétitivité et d'innovation, doivent être encouragés, y compris dans la transformation et dans la commercialisation des produits.

La lourdeur des charges freine les créations d'emplois. A cet égard, depuis 1995 - pour prendre un exemple -, le succès des Titres Emplois Saisonniers Agricoles, à l'image des Chèques Emplois Services, montre tout le parti que l'on pourrait tirer d'une simplification résolue des procédures et d'un allègement des charges.

C'est ainsi et non par une suradministration, que nous attirerons les jeunes - comme vous savez le faire ici -, et que nous construirons une agriculture tournée vers l'avenir.

Beaucoup a déjà été fait, comme en témoignent les résultats encourageants obtenus dans le cadre de la Charte Nationale pour l'installation des jeunes en agriculture, charte qui a été signée le 6 novembre 1995, à l'instigation du Centre national des jeunes.

L'objectif fixé - faire progresser le nombre des installations de 50 % et stabiliser le nombre d'exploitations agricoles - est en passe d'être atteint : plus de 10000 installations auront eu lieu cette année, contre 8000 en 1994. Ce mouvement doit être poursuivi et amplifié dans les années à venir, le Cantal montre l'exemple.

Une agriculture performante, c'est aussi une agriculture qui s'appuie sur des professionnels bien formés et qui bénéficie des avancées les plus récentes de la recherche.

Dans ce domaine, également, notre pays est sur la bonne voie : nos agriculteurs sont de mieux en mieux armés pour conduire leurs exploitations et la plupart des jeunes qui sortent des établissements d'enseignement agricole publics ou privés trouvent immédiatement un emploi.

Une coopération étroite et fructueuse se développe par ailleurs entre les instituts de recherche, le système de formation et les professionnels du secteur agricole.

L'agriculture française, pour être compétitive, se doit aussi d'être à l'écoute des consommateurs, de plus en plus exigeants c'est vrai sur la qualité et sur la sécurité des produits qui leur sont proposés : qualité gustative, qualité sanitaire, qualité des procédés de production, garantissant du début à la fin un suivi, une " traçabilité " - comme l'on dit aujourd'hui - et une absence de risques extérieurs au produit.

Notre pays a fait des efforts importants dans ces domaines et fait d'ores et déjà figure de référence sur les marchés internationaux. Les labels et les appellations d'origine contrôlée constituent désormais un système à l'efficacité éprouvée qui a réussi à gagner la confiance des consommateurs. Ils jouent un rôle pédagogique et tirent vers le haut l'ensemble de la production française.

Il est essentiel que la clarté de ce système soit préservée. Nous ne devons pas accepter une " banalisation " des signes de qualité qui sont la contrepartie de disciplines de production très strictes.

L'agriculture française a su jusqu'à présent concilier compétitivité et dimension humaine. Elle a su faire cohabiter des structures de taille différente, pour certaines fortement spécialisées, pour d'autres plus polyvalentes. Elle a su conserver, à côté d'exploitations constituées en sociétés, des exploitations familiales.

Nous devons nous attacher à préserver cette diversité qui fait la richesse de nos terroirs. A cette fin, il est essentiel de soutenir et d'encourager les exploitations familiales qui sont viables et performantes. Et si pour telle ou telle production leur dimension pose des problèmes, ceux-ci

performantes. Et si pour telle ou telle production leur dimension posait des problèmes, ceux-ci peuvent être résolus grâce à une organisation économique efficace, renforçant d'une part la solidarité des agriculteurs entre eux et permettant d'autre part de constituer des filières entre tous les partenaires d'une même chaîne agro-alimentaire.

Soutenir les exploitations à taille humaine, c'est aussi garantir leur viabilité économique, au besoin par des mécanismes d'aides financières. Pour autant, les exploitants agricoles ne doivent pas naturellement devenir des assistés. Les paysans, ne sont pas différents des autres entrepreneurs. Ils ne souhaitent qu'une chose : vivre du fruit de leur travail et de leur terre. Mais pour cela, ils doivent pouvoir produire dans des conditions normales de concurrence. D'où l'importance, par exemple, des indemnités spécifiques de zone de montagne. Il s'agit, en effet, de faire intervenir la solidarité nationale et européenne pour compenser les handicaps liés au relief et au climat et aussi d'affirmer une certaine vision de l'occupation du territoire et du mode de vie, bref du visage de notre pays.

Plus généralement, dans un contexte de prix de plus en plus instables et d'aléas économiques de plus en plus nombreux, la rémunération des agriculteurs doit être protégée. C'est pourquoi des mécanismes d'assurance nouveaux, de type assurance-récolte ou assurance-revenu, comme il en existe déjà aux Etats-Unis, méritent d'être étudiés afin de garantir une plus grande stabilité des revenus agricoles.

La dimension humaine de notre agriculture passe, enfin, par une amélioration de la protection sociale des exploitants agricoles. L'effort de revalorisation des retraites agricoles, entrepris ces dernières années, doit être poursuivi et amplifié. Les plus âgés des agriculteurs, qui ont consacré tant d'efforts et d'énergie au travail de la terre, ont droit à des pensions décentes, de même niveau que celles des autres professions.

Il faut également mettre en place un véritable statut pour les conjoints des exploitants agricoles : leur rôle n'est pas suffisamment reconnu, alors qu'ils prennent souvent une part décisive à la bonne marche de l'exploitation.

Enfin, la nécessaire protection de l'environnement dont on parle beaucoup et à juste titre. Le secteur agricole a déjà fait beaucoup d'efforts. C'est mal connaître la réalité que d'affirmer, comme on l'entend parfois chez des gens qui se trompent, que les agriculteurs sont des pollueurs. Mais d'autres progrès c'est vrai restent à accomplir. C'est l'objet des différentes campagnes destinées à encourager des pratiques de culture plus économes en engrais, pesticides, plus respectueuses des ressources naturelles.

Il ne s'agit pas de revenir en arrière ou de mettre toute l'agriculture française au régime "biologique". Il s'agit au contraire de tirer parti des progrès de la recherche et de développer de nouvelles techniques qui permettront aux agriculteurs de gérer au mieux - comme c'est leur vocation - le patrimoine naturel.

L'agriculture est désormais capable, elle en apporte la preuve chaque jour, de concilier compétitivité et préservation du cadre de vie.

C'est elle qui a façonné, au fil des siècles, ces paysages qui font partie de notre patrimoine et représentent pour notre pays une richesse que le monde lui envie. C'est elle qui les fait vivre aujourd'hui, en suscitant la création de nouvelles activités économiques, touristiques, culturelles. En cela, l'agriculture recèle un formidable potentiel de développement pour les régions rurales. Notre région ici en est un témoignage éclatant où l'attrait des paysages de montagne et de l'espace rural est un élément essentiel du développement du tourisme et de tout ce qui en découle : l'artisanat, la gastronomie, les animations etc. L'agriculture et l'élevage ont forgé le visage de la France rurale, une France qui constitue 80% de notre pays.

Mes chers Amis, plus que jamais la France doit affirmer la double vocation de son agriculture : économique et territoriale, entrepreneuriale et humaine, productive et sociale.

Nous devons nous donner les moyens de défendre notre modèle agricole, tant au plan national qu'au plan européen. Je veillerai, pour ma part, à ce que notre pays ne baisse pas la garde dans les négociations en cours dans le cadre de l'Union européenne, puis dans les discussions qui s'ouvriront au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Notre agriculture ne peut s'abstraire des réalités économiques mais elle ne peut pas, non plus, se

résumer à un compte d'exploitation. La France est la quatrième puissance économique du monde mais c'est aussi un peuple, un territoire, une histoire, un ensemble de principes et de valeurs qui ont un rayonnement universel.

Pour que notre agriculture joue un rôle majeur en Europe et dans le monde et pour qu'elle garde à notre pays, dans chacune de nos régions, cet art de vivre qui nous est tant envié par ailleurs, il faut lui donner les perspectives que mérite une grande ambition.

L'agriculture n'est pas et ne sera jamais, pour nous, une activité comme les autres. Par son dynamisme, par son inventivité, par son enracinement dans notre histoire et dans nos terroirs, elle est dépositaire d'une part de notre identité. C'est pour cela qu'elle doit pouvoir compter, dans la période décisive qui s'ouvre aujourd'hui, sur le soutien de notre pays tout entier.

Je vous remercie.